

Décret n° 2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir

31/10/2012

Pris en application de la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir, ce décret vient préciser pour les jeunes et les employeurs les critères d'éligibilité à l'emploi d'avenir, le mode de fixation de l'aide à l'employeur et le contrôle de ses obligations en matière de formation.